

Madame, Monsieur,
Cher(e) interne,

La campagne d'affectation des internes inscrits dans des DES d'une durée de 4 ans, entrant en phase de consolidation en novembre 2020 se met en place sur une plateforme numérique, **SiiMOP Appariement**, accessible à l'adresse suivante : <https://sides.uness.fr/sii mop-appariement>

Un tutoriel décrivant l'ensemble du processus d'appariement des internes en phase de consolidation et le fonctionnement de la plateforme est disponible à l'adresse ci-après. Il est essentiel d'en avoir pris connaissance pour le bon déroulé de la procédure : <https://sides.uness.fr/sii mop-appariement> . De plus un webinaire destiné aux internes et aux responsable de terrains de stage est accessible ici : <https://info-sides.uness.fr/webinaires> R3C 25 mai 2020

Les modalités d'affectation des internes pour la phase de consolidation (*vœux et appariement*) prévues dans les textes réglementaires sont en effet profondément modifiées par rapport aux autres phases de formation avec la mise en place d'une procédure d'appariement entre les vœux de l'interne d'une part et le classement des candidatures par le responsable de terrain de stage (RTS) d'autre part, en fonction du projet professionnel de l'interne. Cette évolution des modalités de répartition s'inscrit dans une véritable transformation de l'organisation pédagogique de l'internat où un suivi renforcé par les coordonnateurs et une individualisation du parcours de l'interne ont été mis en place. Ce processus est préparé depuis plusieurs mois nationalement et localement par l'ensemble des acteurs impliqués dans votre formation afin d'évaluer le nombre d'internes entrant en phase de consolidation, de définir les terrains de stage agréés pour accueillir ces internes en phase de consolidation (qui ne seront alors plus appelés internes mais docteurs juniors) et enfin pour ouvrir les postes qui seront proposés au choix des internes.

Après une phase de vérification des données relatives à chaque terrain de stage par les coordonnateurs, les agents de scolarités des UFR et les ARS et une ouverture de l'outil aux RTS, **la plateforme SiiMOP-Appariement est ouverte aujourd'hui aux internes pour une phase de découverte de la plateforme et de visualisation des terrains de stage disponibles.** Ainsi **vous pourrez accéder à SiiMOP Appariement dès 17h00 ce jour avec vos identifiants facultaires** permettant l'accès à SIDES NG. **Jusqu'au 19 août** vous pouvez ainsi découvrir la plateforme SiiMOP Appariement, vous approprier son fonctionnement ainsi que découvrir les postes disponibles sur lesquels vous pourrez candidater lors de la procédure d'appariement. Lors de cette étape d'appropriation de l'outil vous avez la possibilité de déposer votre dossier de candidature (CV, lettre de motivation et contrat de formation – *nous attirons votre attention sur la caractère non indispensable à ce stade du contrat de formation en raison du déploiement et de la montée en charge progressive de ces outils pédagogiques dans le cadre de la réforme du 3^{ème} cycle*), dossier que vous pourrez modifier jusqu'à la procédure d'appariement dont le calendrier est détaillé ci-dessous.

Il est **indispensable** que chaque interne se connecte à la plateforme au moins une fois avant la fin du mois de juillet. Cette première connexion garantit le bon fonctionnement de vos identifiants de connexion, la visualisation des terrains de stage disponibles et le dépôt des dossiers de candidature. En cas de difficulté technique au cours de cette phase, le support SiiMOP est à votre disposition via un courriel que nous vous invitons à adresser à : sii mop-support@uness.fr. L'équipe support sera très réactive pendant tout le mois de juillet. Merci dans vos demandes de support de bien préciser la nature de vos difficultés ainsi que vos coordonnées, votre spécialité et UFR de rattachement. Une hotline sera à votre disposition durant cette phase de test tous les jours de la semaine de 10h à 18h. **ATTENTION, la hotline sera indisponible de fin juillet jusqu'au 24 août.**

La plateforme SiiMOP-Appariement sera inaccessible du 20 au 26 août puis débutera **la procédure d'appariement des internes entrant en phase de consolidation en novembre prochain selon le calendrier suivant :**

- **Lancement du 1^{er} tour d'appariement (en ligne sur SiiMOP-Appariement) :**
 - **Vœux des internes : jeudi 27 août à 00h01 au mercredi 2 septembre 2020 à 23h59**
 - Classement par les RTS : jeudi 3 septembre à 00h01 au mercredi 9 septembre 2020 à 23h59
 - **Résultat du 1^{er} tour d'appariement => jeudi 10 septembre 2020**
- **Lancement du 2^{ème} tour d'appariement (en ligne sur SiiMOP-Appariement) :**
 - **Vœux des internes : vendredi 11 septembre à 00h01 au lundi 14 septembre 2020 à 23h59**
 - Classement par les RTS : mardi 15 septembre à 00h01 au jeudi 17 septembre 2020 à 23h59
 - **Résultat du 2^{ème} tour d'appariement => vendredi 18 septembre 2020**
- **Lancement du 3^{ème} tour d'appariement (en présentiel avec l'interne, le coordonnateur local, le Doyen et l'ARS) :**
 - Transmission des convocations au plus tard le 21 septembre 2020
 - Entretiens du jeudi 24 septembre au mercredi 30 septembre 2020

Durant cette phase de la procédure d'appariement, une hotline sera disponible du lundi au vendredi de 10h à 19h et le samedi/dimanche de 14h à 17h. Toutes les informations pratiques seront actualisées et disponibles ici : <https://info-sides.uness.fr/APC2020>

En cas de questions sur la mise en place de la phase de consolidation et cette procédure d'appariement, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre coordonnateur de DES, de l'UFR, de l'ARS ou de votre syndicat des internes.

Vous pouvez compter sur l'engagement et la détermination de l'ensemble des acteurs pour réussir collectivement cette nouvelle étape de la mise en place de la réforme du troisième cycle en garantissant une qualité de formation optimale.

Bien cordialement,

Pour l'UNESS, Olivier PALOMBI et l'équipe support SiiMOP-Appariement

Pour la CNCEM, Luc MOUTHON

Benoit SCHLEMMER

Pour la conférence des doyens de médecine, Patrice DIOT et Nanou PHAM

La Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle

Et la Direction Générale de l'Offre de Soins